

Rapport de financement durable de la TD

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). Sixième banque en importance en Amérique du Nord en fonction de son actif, la TD offre ses services à plus de 28,1 millions de clients. La TD figure en outre parmi les principales sociétés de services bancaires numériques du monde, avec plus de 13 millions d'utilisateurs actifs des services mobiles au Canada et aux États-Unis. Au 31 octobre 2025, les actifs de la TD totalisaient 2,1 billions de dollars canadiens. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole « TD ».

La TD a émis 3,7 milliards de dollars canadiens d'obligations vertes et durables depuis la première obligation verte de la Banque en 2014, comme il est détaillé dans la partie Émissions de financement durable ci-dessous. Pour en savoir plus, consultez [la page Ressources supplémentaires en matière de durabilité sur le site Web de la TD](#). La Banque a préparé son Cadre de financement durable conformément aux directives de l'International Capital Market Association (ICMA), qui fournit des normes, des lignes directrices et des pratiques exemplaires reconnues à l'international en matière de transparence et de communication d'informations lors de l'émission d'instruments de financement à l'appui d'objectifs sociaux et environnementaux.

Programme de financement durable de la TD

La TD participe activement aux marchés des capitaux durables depuis plus de 10 ans :

- **2014** : La TD devient la première banque commerciale canadienne à émettre une obligation verte
- **2017** : Émission de sa première obligation verte en dollars américains.
- **2020** : Émission de la toute première obligation durable fondée sur le taux SOFR¹
- **2021** : Émission d'une troisième obligation verte
- **2024** : La quatrième obligation verte de la TD émise en décembre 2023 obtient le prix d'Environmental Finance dans la catégorie obligation verte de l'année – institution financière (2024)

Émissions de financement durable

Type d'émission	Montant émis	Date d'émission	Date d'échéance	Numéro ISIN
Obligation verte	500 M\$ CA	28 mars 2014	3 avr. 2017	CA891145N340
Obligation verte	1 G\$ US	7 sept. 2017	11 sept. 2020	US89114QBT40
Obligation durable	500 M\$ US	23 sept. 2020	28 sept. 2023	US89114QCL05
Obligation verte	500 M\$ US	8 déc. 2021	13 déc. 2024	US89114TZK14
Obligation verte	500 M\$ US	11 déc. 2023	11 déc. 2026	US89115A2V36

Gestion du produit

Détermination et évaluation des actifs	Surveillance du portefeuille	Affectation du produit	Déclaration et assurance
Chaque trimestre, les secteurs d'exploitation déterminent les actifs admissibles potentiels aux fins d'évaluation et d'approbation par le groupe d'examen du financement durable (GEFD).	Le GEFD vérifie la valeur globale des actifs admissibles du portefeuille d'actifs durables pour s'assurer qu'elle est égale ou supérieure au produit net provenant des instruments de financement durable en circulation.	À la fin de l'exercice financier (31 octobre), un montant égal au produit net tiré des instruments de financement durable en circulation est affecté aux actifs admissibles du portefeuille d'actifs durables ²	Chaque année, la TD rend compte de cette distribution et, le cas échéant, des impacts connexes. Elle sollicite également une assurance raisonnable sur l'affectation du produit tiré des instruments de financement durable.

¹ Taux de financement à un jour garanti.

² L'objectif de la TD est d'affecter au complet une somme égale au produit net dans les 18 mois suivant l'émission.



Rapport de financement durable de la TD suite

Rapport sur l'affectation

Le produit net tiré de l'obligation verte émise en 2023 par la TD a été entièrement affecté aux actifs admissibles des catégories environnementales³.

Catégorie admissible	Produit affecté (M\$ US)
Catégories environnementales	
Transport propre	171,1
Énergie renouvelable	143,6
Bâtiments écologiques	131,9
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	20,0
Gestion durable des ressources naturelles vivantes et utilisation durable du territoire	12,2
Efficacité énergétique	10,0
Prévention et contrôle de la pollution	10,0
Total	498,8^{4,5}

Rapport d'impact

Les indicateurs d'impact ci-dessous ont pour but de fournir une mesure de certaines retombées environnementales attendues des projets qui ont été financés au moyen du produit tiré de l'obligation verte émise en 2023 par la TD.

Catégories du projet	Indicateur d'impact	Unité	Retombées estimées du produit ^{6,7,8}
Énergie renouvelable	Production d'énergie renouvelable annuelle	MWh	345 574
Bâtiments écologiques	Économies d'énergie annuelles	MWh	535
Efficacité énergétique	Économies d'énergie annuelles	MWh	S. O. ⁹
Transport propre	Nombre de voitures électriques financées	N ^{bre}	3 631
Gestion durable des ressources naturelles vivantes et utilisation durable du territoire	Nombre de projets financés	N ^{bre}	1
Prévention et contrôle de la pollution	Nombre de projets financés	N ^{bre}	1
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	Nombre de projets financés	N ^{bre}	1

³ L'obligation verte de 2023 a été émise en vertu du Cadre de travail des obligations durables de la TD. Pour en savoir plus sur les catégories admissibles et sur les principes qui guident la distribution du produit, consultez le [Cadre de travail des obligations durables de la TD](#). Tous les produits ont été affectés au 31 octobre 2025.

⁴ La TD a reçu un produit en espèces de 498 750 000 \$ US après déduction des frais d'agence.

⁵ La proportion d'actifs admissibles financés ou refinancés pour l'affectation du produit au 31 octobre 2025 était de 35 % et de 65 %, respectivement.

⁶ Pour les facilités de crédit utilisant le produit, les mesures d'impact tiennent compte de la part de prêt de la TD dans le projet. Pour les facilités de crédit où au moins 95 % des revenus du bénéficiaire du prêt sont tirés de sources conformes aux critères d'admissibilité pertinents du Cadre de travail des obligations durables de la TD, les mesures d'impact tiennent compte de la part de prêt de la TD dans la valeur de l'entreprise.

⁷ Les retombées ont été estimées par un consultant tiers engagé par la TD, à l'exception du « nombre de voitures électriques financées » et du « nombre de projets financés », qui sont déclarés par la TD d'après les renseignements du client.

⁸ Dans la mesure du possible et sous réserve des obligations de confidentialité applicables ainsi que de toute autre obligation de non-divulgaration, la TD présentera chaque année un rapport portant sur certains impacts environnementaux. Mesurer les impacts environnementaux et produire des rapports à leur sujet est un exercice complexe et il n'existe actuellement aucune norme de déclaration harmonisée. Par conséquent, toute estimation des impacts environnementaux est préliminaire et repose sur diverses hypothèses. Les impacts réels pourraient donc différer substantiellement de ces estimations. Les lecteurs ne doivent pas se fier indûment à ces indicateurs, car certains facteurs de risque pourraient donner lieu à des résultats réels sensiblement différents des attentes établies par un indicateur d'impact prospectif, notamment le risque que les projets admissibles ne soient pas terminés dans un laps de temps donné, voire pas du tout, ou qu'ils ne produisent pas les résultats initialement prévus par la TD.

⁹ Sans objet, car les projets admissibles relevant de cette catégorie n'ont pas encore été mis en œuvre.



Rapport d'impact suite

Les mesures d'impact ont été estimées à l'aide de renseignements fournis par les clients ou accessibles au public et des méthodes ci-dessous :

- Énergie renouvelable – Production d'énergie renouvelable annuelle estimée : la capacité de production d'énergie du projet (la puissance installée) est fournie par le client ou provient des renseignements accessibles au public. Ce chiffre est multiplié par un facteur de capacité moyen, c'est-à-dire un rapport entre la production annuelle réelle d'énergie et la production annuelle maximale théorique d'énergie (la puissance installée), en utilisant les moyennes publiées par le gouvernement pour différents types d'énergie (énergie solaire, énergie éolienne, etc.). Le résultat est ensuite multiplié par la valeur proportionnelle de l'opération revenant à la TD afin d'estimer la part attribuée à la TD dans la production d'énergie renouvelable annuelle.
- Bâtiments écologiques – Économies d'énergie annuelles estimées : la consommation d'énergie moyenne d'un bâtiment de taille similaire qui n'est pas certifié LEED est estimée à l'aide de données publiées par le gouvernement sur la consommation d'énergie par pied carré pour des bâtiments de différentes tailles. Ce montant est multiplié par le pourcentage d'économies d'énergie annuelles réalisées grâce à la certification LEED pour un bâtiment de taille similaire, tel qu'il a été estimé et publié dans les écrits scientifiques. Le résultat est ensuite multiplié par la valeur proportionnelle de l'opération revenant à la TD afin d'estimer la part attribuée à la TD dans la réduction de la consommation d'énergie annuelle.
- Transport propre – Nombre de voitures électriques financées : le nombre de voitures électriques financées ou refinancées.
- Gestion durable des ressources naturelles vivantes et utilisation durable du territoire – Nombre de projets financés : le nombre de projets financés ou refinancés.
- Prévention et contrôle de la pollution – Nombre de projets financés : le nombre de projets financés ou refinancés.
- Gestion durable de l'eau et des eaux usées – Nombre de projets financés : le nombre de projets financés ou refinancés.

Rapport de financement durable de la TD suite

Mentions juridiques

Le présent Rapport de financement durable (le « document ») est fourni à titre informatif seulement et peut être modifié sans préavis. Après la date figurant sur ce document, La Banque Toronto-Dominion et ses filiales, désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »), ne seront aucunement responsables ni obligées de mettre à jour ou de réviser les énoncés et l'information qu'il contient à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs. Aucune assurance ni aucune garantie, expresse ou implicite, n'est ou ne sera donnée relativement à l'exactitude, à la fiabilité et à l'exhaustivité de l'information contenue aux présentes ni à la convenance de tout instrument de financement durable décrit aux présentes pour répondre aux critères environnementaux, sociaux ou de durabilité. Les actifs admissibles décrits aux présentes peuvent ne pas répondre aux attentes en ce qui concerne l'utilisation du produit tiré des instruments de financement durable ou les avantages découlant de ces instruments. Par ailleurs, tout rapport cité dans le présent document peut contenir des critères de mesure et d'autres données obtenues de clients et d'autres tiers. Bien que la TD estime que ces sources sont fiables, elle ne peut pas nécessairement vérifier les données des tiers ni évaluer les hypothèses qui les sous-tendent et elle ne peut garantir l'exactitude, la fiabilité ni l'exhaustivité de ces données ou hypothèses. Tout changement apporté à ces données, y compris en raison des méthodologies de collecte et d'établissement des rapports, peut se traduire par des résultats réels assez différents de ceux contenus dans l'un ou l'autre des rapports. Aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, n'est ou ne sera assumée par la TD pour toute perte ou tout dommage découlant de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, de l'utilisation des énoncés et de l'information contenus aux présentes ou sur la foi du présent document.

Le présent document ne constitue, en rien ni en partie, une offre de vendre ou une invitation à acheter ou à souscrire un titre ou un autre instrument de la TD ou de ses sociétés affiliées. Il ne constitue pas non plus une invitation, une recommandation ou une incitation à participer à une activité d'investissement dans quelque territoire que ce soit et aucune partie du présent document ne doit servir de fondement à un contrat, à un engagement ou à une décision d'investissement, quels qu'ils soient, dans aucun territoire. Les offres de vendre, les ventes, les invitations à acheter et les achats de titres émis par la TD ou ses sociétés affiliées ne peuvent être faits qu'après préparation et distribution des documents d'offre appropriés, conformément aux lois, aux règlements, aux règles et aux pratiques du marché des territoires dans lesquels ces offres, invitations ou ventes sont faites. Il est recommandé d'obtenir des conseils professionnels avant de décider d'investir dans les valeurs mobilières.

Le présent document n'est pas destiné à être distribué aux personnes physiques ou morales de quelque territoire que ce soit ni à être utilisé par celles-ci si sa distribution ou son utilisation est contraire aux lois et aux règlements du territoire en question.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la TD fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis ainsi que dans d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation sur les valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document au sujet des objectifs, de la vision, des engagements, des mesures et des cibles économiques et liés à la durabilité (environnementaux, sociaux et de décarbonisation) de la TD, y compris ses cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'émissions nettes nulles, sa cible en matière de finance durable et de décarbonisation, les objectifs et les cibles établis dans son cadre social, « Parcours vers l'inclusion économique de la TD », ainsi que ses autres objectifs liés à la durabilité. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est

communiqué afin d'aider les parties prenantes de la Banque à comprendre la vision, les objectifs, les mesures et les cibles de la TD ainsi que ses objectifs et ses répercussions économiques et liés à la durabilité. De tels énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « suggérer », « rechercher », « ambition », « s'efforcer », « confiant », « anticiper », « aurait », « avoir l'intention de », « cible », « croire », « devrait », « estimer », « objectif », « perspective », « planifier », « possible », « potentiel », « pourrait », « prévoir », « projet », « viser », « engager », « échéance », « s'attendre à », d'expressions similaires à ces termes, ou de leurs formes négatives. Cependant, ces termes ne sont pas les seuls moyens de repérer les énoncés prospectifs. Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la TD à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes à la fois généraux et spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent donner lieu à des résultats réels sensiblement différents des attentes, prédictions, prévisions, projections, estimations, cibles ou intentions avancées dans les énoncés prospectifs.

En raison notamment des limites et des incertitudes inhérentes à la climatologie, à l'analyse des risques et à la production de rapports, la Banque s'est appuyée sur divers critères, pratiques, taxonomies, méthodologies et normes du marché et a fait des estimations et des hypothèses raisonnables pour établir ses objectifs en matière de durabilité. Toutefois, il y a de nombreux facteurs que la Banque pourrait ne pas prévoir ou anticiper avec exactitude, ce qui pourrait avoir une incidence sur sa capacité à atteindre ses objectifs liés à la durabilité ou à obtenir les résultats escomptés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent l'absence d'une taxonomie normalisée pour les termes liés à la durabilité (notamment en matière de signification et de portée), l'absence de méthodologies normalisées pour la classification des activités liées à la durabilité ou pour l'évaluation de leurs répercussions, la disponibilité de données complètes et de grande qualité (y compris celles des clients de la Banque, auprès desquels la Banque pourrait devoir obtenir des renseignements), les hypothèses sous-jacentes aux scénarios de décarbonisation des tiers, les tendances économiques (y compris les variations des taux d'intérêt), les fluctuations de la valeur des entreprises des clients de la Banque, les régimes réglementaires nationaux et internationaux applicables, la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes (dont les entreprises, les institutions financières ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales), le développement et le déploiement de nouvelles technologies et de nouveaux procédés de fabrication, les mesures frontalières et la disponibilité de solutions propres au secteur, entre autres événements ou conditions imprévus.

La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs possibles, et que d'autres facteurs peuvent donner lieu à des résultats réels sensiblement différents des attentes de la Banque et peuvent amener la TD à modifier ses énoncés prospectifs, y compris ses objectifs liés à la durabilité. Des renseignements supplémentaires concernant les hypothèses, les risques et les incertitudes liés aux énoncés prospectifs de la Banque sont fournis dans la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2025 de la TD. Cette information peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relativement à tout événement ou à toute transaction dont il est question aux rubriques « Événements importants » ou « Événements importants et postérieurs à la date de clôture » des rapports de gestion pertinents, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com/fr.

Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque. Il ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.



Rapport de financement durable de la TD suite

La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la loi ne l'exige.

Mise en garde supplémentaire à l'égard des déclarations relatives à la durabilité

- La Banque met également en garde les lecteurs contre les déclarations relatives à la durabilité contenues dans le présent document :
- La signification et la portée des termes « durabilité », « investissement durable », « finance durable », « ESG », « carboneutralité », « décarbonisation », « émissions nettes nulles » ou de termes semblables ainsi que des taxonomies, des méthodologies, des critères et des normes évoluent. Par conséquent, l'utilisation de ces termes par la Banque peut varier au fil du temps pour refléter ces changements. Toute mention de ces termes dans le présent document est destinée à faire référence aux critères définis à l'interne par la Banque et non à une norme volontaire ou à une définition réglementaire propre à un territoire qui pourrait exister.
- La Banque a supposé une croissance continue des placements et des dépenses de ses clients dans les activités de durabilité (y compris les activités environnementales, sociales et de décarbonisation) en fonction des tendances réglementaires, politiques, économiques, technologiques, climatiques et autres. La Banque a également supposé que les taux de croissance et l'expansion des affaires seraient ordinaires, y compris dans ses activités de prêt, de financement, de services de prise ferme et de services-conseils, ainsi que dans ses propres placements, dans tous les secteurs, dans la propriété et le contrôle de ses filiales et dans sa présence géographique (y compris les relocalisations, les fusions, les acquisitions ou les cessions). Les hypothèses qui s'avèrent incorrectes pourraient avoir une incidence importante sur les objectifs liés à la durabilité de la Banque et sur la capacité de cette dernière à les atteindre.
- Il pourrait y avoir des changements dans les pratiques, les taxonomies, les méthodologies, les critères et les normes du marché que les organismes de réglementation, les organisations non gouvernementales, le secteur financier, la société civile, la Banque et ses clients utilisent pour classer, mesurer et vérifier les opérations financières et les activités environnementales, sociales et de décarbonisation, ainsi que pour en faire le suivi et en déterminer l'admissibilité afin de les inclure dans les objectifs liés à la durabilité de la Banque, ou pour évaluer les répercussions de telles activités. Dans certains cas, ces pratiques, taxonomies, méthodologies, critères et normes du marché n'existent pas encore. La Banque peut mettre à jour ses objectifs liés à la durabilité, ses progrès vers l'atteinte de ces derniers et l'admissibilité de certaines opérations et activités, au besoin, en fonction de l'évolution des pratiques, des taxonomies, des méthodologies, des critères et des normes du marché.
- Lorsqu'elle établit et met en œuvre ses objectifs liés à la durabilité, la Banque doit se fier aux données obtenues des clients et d'autres sources tierces. L'utilisation des données de tiers par la TD ne doit pas être considérée comme une approbation de ces tiers ou de leurs données ni être interprétée comme l'octroi d'une forme quelconque de propriété intellectuelle. Bien que la Banque estime que ces sources sont fiables, elle n'a vérifié aucune donnée externe de façon indépendante ni évalué les hypothèses qui les sous-tendent et ne peut garantir l'exactitude, la fiabilité et l'exhaustivité de ces données ou de ces hypothèses de tiers. Les données utilisées par la Banque dans le cadre de ses objectifs liés à la durabilité, notamment pour évaluer l'utilisation prévue du capital par les clients, peuvent donc être limitées sur le plan de la qualité, indisponibles ou incohérentes dans certains secteurs.

Certaines données de tiers peuvent également changer à mesure que les pratiques, taxonomies, méthodologies, critères et normes du marché évoluent. Ces facteurs et les incertitudes connexes peuvent avoir une incidence importante sur les objectifs liés à la durabilité de la Banque et la capacité de cette dernière à les atteindre.

- Pour atteindre leurs objectifs liés à la durabilité, la Banque et ses clients pourraient devoir acheter des instruments associés au carbone et à l'énergie propre, notamment des crédits de compensation ou d'élimination de carbone et des crédits d'énergie renouvelable. Le marché de ces instruments continue de se développer et leur disponibilité peut être limitée. Certains de ces instruments sont également assujettis au risque d'invalidation ou d'annulation, et la Banque ne peut garantir leur traitement dans l'avenir. Des changements aux règlements et aux normes applicables pourraient par ailleurs avoir une incidence sur le marché des instruments liés au carbone et à l'énergie propre. En raison de la maturité, de la liquidité et des facteurs économiques de ce marché, il peut être plus difficile pour la Banque d'atteindre ses objectifs liés à la durabilité.
- L'incapacité de gérer avec succès les attentes à l'égard des facteurs environnementaux et sociaux compte tenu des nombreuses perspectives divergentes pourrait nuire à la réputation et aux résultats financiers de la Banque. Il peut y avoir « écoblanchiment » ou « socioblanchiment » lorsque des allégations fausses, qui donnent une impression trompeuse ou qui ne sont pas étayées ou corroborées sont faites en rapport avec les avantages environnementaux et sociaux découlant des produits, des services ou de la performance de l'entreprise.
- Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« EY ») a effectué une mission d'assurance raisonnable portant sur l'utilisation par la Banque du produit net de son obligation verte émise en 2023, comme il est indiqué dans le [Rapport de certification d'EY daté de mars 2026](#). Les autres renseignements contenus dans le présent document n'ont pas fait l'objet d'une mission d'assurance.

Mentions supplémentaires

Le présent document vise à fournir des renseignements sous un angle différent et de manière plus détaillée que ceux qui doivent être inclus dans les documents réglementaires déposés. La Banque n'a pas l'obligation, en vertu des lois canadiennes ou américaines sur les valeurs mobilières, de préparer ou de déposer un tel document. Les renseignements contenus dans le présent document ne doivent pas nécessairement être interprétés comme ayant le caractère significatif des informations à fournir dans les documents déposés aux termes des lois sur les valeurs mobilières, et ces renseignements ne doivent pas être considérés comme étant intégrés par renvoi dans de tels documents. Le présent document ne doit pas être utilisé comme base pour négocier des titres de la Banque ou prendre n'importe quelle autre décision de placement. Ce document ne constitue pas un conseil d'ordre financier, juridique ou fiscal ni un conseil en placement, de professionnel ou d'expert. Aucune assurance ni aucune garantie, expresse ou implicite, n'est ou ne sera donnée relativement à l'exactitude, à la fiabilité ou à l'exhaustivité de l'information contenue aux présentes. Le document peut contenir des adresses de sites Web ou des hyperliens vers des sites Web qui ne sont ni détenus ni contrôlés par la Banque. Ces adresses ou hyperliens sont fournis uniquement pour la commodité du destinataire; le contenu des sites Web de tiers dont le lien est fourni n'est en aucun cas inclus ou nommé en référence dans le présent document. La Banque n'est pas responsable de ces sites Web et de leur contenu, ni de toute perte ou tout dommage pouvant découler de leur utilisation. Si vous décidez d'accéder à tout site Web de tiers dont le lien est fourni dans ce document, vous le faites à vos propres risques et vous devez vous conformer aux modalités de ces sites Web.

Mars 2026

